



service scolaire
beal@mairie-jarrie.fr

DEMANDE DE DEROGATION AU PERIMETRE SCOLAIRE 2022 / 2023

A retourner avant le **31 mars 2022**

1ère demande

Entrée en PS ou CP ; emménagement sur la commune en cours d'année

Renouvellement

Si votre situation n'a pas changé, aucun justificatif à joindre

DOSSIER RECU EN MAIRIE LE

OBJET

Vous sollicitez une inscription en classe de :

maternelle PS MS GS
élémentaire CP CE1 CE2 CM1 CM2

établissement : V.Pignat Chaberts Louvarou

ENFANT CONCERNE

Etablissement fréquenté actuellement :
Nom : Prénom :
Date de naissance : sexe : masculin féminin

RESPONSABLE LEGAL

Nom : Prénom :
Lien de parenté : père mère tuteur (fournir un justificatif)
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. fixe : Tél. portable :
Adresse mail :

FRERES ET SOEURS SCOLARISES SUR LA COMMUNE

Nom(s), prénom(s)	Date de naissance	Etablissement

MOTIF DE LA DEMANDE

- Situation de handicap
- Garde par une assistante maternelle de la commune de Jarrie (1)
- Garde par un parent proche (1)
- Continuité pédagogique (poursuite de la scolarité dans la même commune)
- Rattachement par rapport à l'adresse du lieu de travail d'un des responsables légaux (2)

Je soussigné(e), le demandeur ci-dessus, reconnaît avoir pris connaissance de la délibération du conseil municipal du 11 janvier 2021 relative à la demande de dérogation de la commune de Jarrie et en accepter les termes.

Je certifie également, sur l'honneur, l'exactitude des informations fournies.

Le signature

Merci de bien vouloir retourner cet imprimé au service scolaire **avant le 31 mars 2022.**

Signature parent A

Signature parent B

Votre demande sera étudiée en fonction des places disponibles dans la classe demandée. Si les effectifs l'imposent, une autre école pourra être proposée.

La commission qui examine les demandes aura lieu courant avril 2022.

Pièces à fournir

- (1) Garde par une assistante maternelle ou un parent proche
- Photocopie d'un justificatif de moins de 3 mois du domicile du parent proche
 - Attestation sur l'honneur signée de la personne assurant la garde de l'enfant
- (2) Rattachement par rapport à l'adresse du lieu de travail d'un des responsables légaux
- Photocopie du dernier bulletin de salaire des 2 représentants légaux

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 réformée et au vu des règles de la RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Afin d'exercer ce droit nous vous invitons à nous contacter par courriel mairie@mairie-jarrie.fr.